



champ captant



Esplanade Charles-de-Gaulle
33076 Bordeaux cedex
T. 05 56 99 84 84
F. 05 56 96 19 40
www.bordeaux-metropole.fr

CONTRIBUTION DU LUN. 13/12/2021 à 18:16

Envoyé par e-mail à : cc.landesdumedoc@garant-cndp.fr

De : Alain GARRIGOU

En tant que sylviculteur, je pense que la concertation préalable de Bordeaux Metropole est un mensonge.

On veut absolument nous prouver que puiser abondamment de l'eau en profondeur n'aura aucun impact sur le pin maritime ;

Vous, villageois, ingénieurs et autres, savez-vous ce qu'est une forêt plantée en pins maritimes ? Ce n'est pas de la broussaille.... Pour nous , les pins maritimes sont des revenus. Alors pourquoi puiser cette eau chez nous ? Rapprochez vous de Bordeaux Metropole où il y a des centaines d'hectares où le pin maritime n'est pas exploité par les sylviculteurs.

Je vous précise que je suis moi-même impacté par le cours d'eau l'Eyron. En effet ma propriété borde ce ruisseau. Les chênes centenaires de mon arial ont dû être abattus à cause de la baisse du niveau d'eau de ce ruisseau.

Autrement dit ces feuillus crèvent ainsi que les pins. Tous les étés autour de ma maison les prairies sont asséchées, pas besoin de tonte....

L'abaissement de ce niveau d'eau qui est torrentiel en hiver n'est- il pas une preuve ?
Personne ne s'inquiète sur ces dégâts...Autrement dit si le niveau d'eau baisse encore par rapport à ces champs captants je vais me retrouver dans un désert.

Ouvrez les yeux au lieu d'essayer de nous prouver qu'il n'y aura aucun impact, malgré vos recherches, sur nos forêts et sur notre campagne.

JE SUIS ABSOLUMENT CONTRE CE PROJET DES CHAMPTS CAPTANTS DES LANDES DU MEDOC
GARRIGOU Alain Sylviculteur à SAUMOS

Réponse de l'équipe projet

Bonjour,

Nous vous remercions pour votre contribution et l'intérêt que vous portez à cette concertation.

Notez que le projet ne vise pas à alimenter uniquement Bordeaux Métropole. 8 autres services d'eau seront desservis par ce champ captant, ce qui représente un bassin de population de 905 000 habitants, soit 2/3 de la population du département. Le projet bénéficiera également indirectement collectivités du département qui ne disposent pas d'autres ressources exploitables que l'Eocène de pouvoir poursuivre leurs prélèvements dans cette nappe. Nous vous invitons à **consulter la page 26 du dossier de concertation préalable** qui détaille ce sujet et le replay de la **réunion publique n°3**, du 25 novembre 2021 à Créon.

Des études environnementales sont en cours pour disposer d'un état initial du milieu et d'une étude d'impact qui abordera l'ensemble des conséquences éventuelles du champ captant (faune, flore, etc.). Le projet suivra la doctrine « éviter, réduire, compenser (ERC) » qui a pour objectif d'éviter les atteintes à l'environnement, de réduire celles qui n'ont pu être suffisamment évitées et, si possible, de compenser les effets notables qui n'ont pu être ni évités, ni suffisamment réduits. Dans le cas où les effets du projet seraient dommageables pour la forêt et l'environnement en général, vous confirmons que des compensations seront prévues (cf. **chapitre 4 du dossier de concertation**).

Cordialement